

# 第2回仙台・レンヌ姉妹都市 クイズコンテスト 「これであなともフランスマスター」

## 2<sup>e</sup> Concours de connaissance de la culture française

主催・共催：

Organisé par et avec le soutien de：



日仏交流160周年  
160<sup>e</sup> Anniversaire  
des relations  
franco-japonaises

協賛：



連絡先・申し込み先

仙台日仏協会・アリアンス・フランセーズ  
〒980-0014 仙台市青葉区本町 2-8-10 4-5 階

Contact：

Association Franco-Japonaise - Alliance Française  
de Sendai

4<sup>e</sup> & 5<sup>e</sup> étage 2-8-10 Honcho, Aoba-ku, Sendai  
980-0014 JAPON

TEL : 022-225-1475 (FAX : 1407)

MAIL : [contact@afsendai.com](mailto:contact@afsendai.com)

HP : <http://afsendai.com>

## 規定 Règlement :

### 紹介

フランス語の普及活動および文化活動の一環として、仙台日仏協会・アリアンス・フランセーズは、在日フランス大使館の協力と全日本空輸株式会社の協賛のもと、第2回仙台・レンヌ姉妹都市クイズコンテストを開催する。

このコンテストでは、フランス語を第一言語としない、東北6県（青森、岩手、宮城、秋田、山形、福島）に在住する成人を対象とする。参加者は最大で90名とする。

参加者は、2018年10月14日（日）14:00に会場である仙台国際センター1F交流コーナー研修室に集合する。

後日、審査員が賞を授与する順位を決定する。

### Présentation :

Dans le cadre de leurs actions en faveur de la promotion de la langue française et de leur programmation culturelle, l'Association Franco-Japonaise - Alliance Française de Sendai, l'Ambassade de France au Japon avec le soutien d'ANA organisent la deuxième édition du Concours de connaissance de la culture française.

Ce concours s'adresse aux Japonais résidant dans les départements d'Aomori, Iwate, Miyagi, Akita, Yamagata et Fukushima, dont le français n'est pas langue première, dans la limite de 90 candidats.

Les candidats s'affronteront le dimanche 14 octobre 2018 à partir de 14 heures au Sendai International Center - RDC.

Le jury déterminera un classement qui attribuera les prix.

### 第1項 - 参加条件

クイズコンテストの参加条件は以下の通りである。

- 第一言語がフランス語ではないこと
- 成人（コンテスト当日、受付にて写真付身分証明書を提示）
- 東北6県（青森、岩手、宮城、秋田、山形、福島）に在住する者

※出場定員は90名であり、定員に達し次第応募を締め切る。

## ARTICLE 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation au concours « クイズコンテスト » sont les suivantes :

- Ne pas avoir le français pour langue maternelle ;
- Etre majeur, une pièce d'identité vous sera demandée le jour du concours ;
- Résider dans l'un des départements suivants : Aomori, Iwate, Miyagi, Akita, Yamagata ou Fukushima

NOTA : Le nombre de candidats étant limité à 90, les 90 premiers candidats inscrits seront retenus.

### 第2項 - 応募方法

応募開始 2018年8月20日（月）

- ①アリアンス・フランセーズ仙台 HP (<http://afsendai.com>) 内、「Evénement」（クイズコンテスト）から専用の応募用紙をダウンロードする。直接来館、もしくはメールによる応募用紙の配布も可能。

- ②必要事項を記入、署名の上、メール・FAX・郵送もしくは直接来館にて仙台日仏協会・アリア  
ンス・フランセーズに申し込む。

仙台日仏協会アリアンス・フランセーズ  
〒980-0014 仙台市青葉区本町 2-8-10 4・5 階  
TEL: 022-225-1475 (FAX: 1407)  
MAIL : contact@afsendai.com

- ③応募が受け付けられた場合、受付完了のメールが届く。  
④コンテスト当日、受付にて写真付身分証明書および受付完了のメッセージを提示。

※書類に必要事項が正しく記入されて申し込まれた場合のみ応募は受け付けられる。不備がある場合は  
いかなる応募も受け付けられない。

※申込者数が 90 名の定員に達し応募が締め切られた場合、アリアンス・フランセーズ仙台 HP 上で告知  
する。

応募締め切り

- 郵送の場合 2018 年 10 月 5 日 (金) (当日消印有効)
- メール・FAX・来館の場合 2018 年 10 月 9 日 (火) 17:00

## ARTICLE 2 - INSCRIPTION

L'inscription au concours débutera le lundi 20 août 2018.

- ① Le formulaire d'inscription, téléchargeable sur le site de l'Alliance Française de Sendai (<http://afsendai.com>) à la rubrique « Événement » (クイズコンテスト), doit être dûment complété. Il est par ailleurs disponible au bureau de l'Alliance Française de Sendai et par courriel sur demande.
- ② Le formulaire complété et signé est à retourner par message électronique, FAX, voie postale ou encore directement à l'accueil de l'Alliance Française de Sendai :

Association Franco-Japonaise - Alliance Française de Sendai  
4<sup>e</sup> & 5<sup>e</sup> étage 2-8-10 Hancho, Aoba-ku, Sendai 980-0014 JAPON  
TEL : 022-225-1475 (FAX : 1407)  
MAIL : contact@afsendai.com

- ③ Si votre candidature est acceptée, vous recevrez un courriel de confirmation.
- ④ Une pièce d'identité, ainsi que le courriel de confirmation devront être présentés à la réception le jour du concours.

NOTA : Toute inscription ne sera validée que lorsque toutes les informations demandées sur la fiche d'inscription auront été fournies. Aucune inscription incomplète ne sera prise en compte.

NOTA : Une fois les 90 places attribuées, la clôture des inscriptions sera annoncée sur le site internet de l'Alliance française.

Date limite d'inscription :

- Par voie postale : vendredi 5 octobre 2018 (cachet de la poste faisant foi)
- Par courriel, FAX et à l'accueil : mardi 9 octobre 2018 à 17:00

## 第3項 - コンテスト開催日程および会場

### 1) 日程

- 2018年8月20日(月) 応募開始
- 2018年10月5日(金) 郵送による応募締め切り(当日消印有効)
- 2018年10月9日(火) 17:00 メール・FAX、来館による応募締め切り
- 2018年10月14日(日) コンテスト実施(14:00に会場に直接集合)
- 2018年11月17日(土) ボジョレーヌーヴォー・パーティにて授与式

### 2) コンテスト会場

仙台国際センター1F 交流コーナー研修室 〒980-0856 宮城県仙台市青葉区青葉山

## ARTICLE 3 - CALENDRIER ET LIEU DU CONCOURS

### 1) Calendrier

- 20 août 2018 : Date d'ouverture des inscriptions
- 5 octobre 2018 : Date limite d'inscription par voie postale (cachet de la poste faisant foi)
- 9 octobre 2018 (à 17 :00) : Date limite d'inscription par courriel, FAX et à l'accueil
- 14 octobre 2018 : Concours
- 17 novembre 2018 : Remise des prix lors de l'événement du Beaujolais nouveau organisé par l'association franco-japonaise de Sendai.

### 2) Lieu du concours

Sendai International Center, Aobayama, Consortium Aobayama, Aoba-ku, 980-0856 Sendai.

## 第4項 - 審査員

審査員は2名から構成される。

## ARTICLE 4 - JURY

Le jury sera composé de 2 personnes.

## 第5項 - 採点基準

コンテストは、日本語による100問の選択式問題からなる。フランスとフランス文化に関する設問が75問、ブルターニュ地方に関する設問を25問とする。4つの選択肢(A~D)から1つの答えを選び、マークシートに記入する。各筆記用具は黒もしくは青いボールペンを使用する。コンテスト後、採点が行われる。得点上位者が同点の場合には、くじ引きが行われる。

## ARTICLE 5 - CRITERES DE CORRECTION

Le concours sera composé de 100 questions en japonais, présentées sous forme d'un questionnaire à choix multiples portant sur la France et sa culture (75), ainsi que sur la région Bretagne et sa culture (25).

Pour chaque question, le candidat devra sélectionner avec un stylo noir ou bleu, une réponse parmi quatre choix (A, B, C ou D).

Suite au concours les questionnaires seront corrigés. En cas d'égalité parfaite entre les candidats, un tirage au sort sera effectué.

## 第6項 - 賞及び副賞

- 第一位 « 在日フランス大使館 » 賞 (1名) : 仙台—パリ往復航空券 (協賛: 全日本空輸株式会社)
- 第二位 « TV5MONDE フラン国際放送 » 賞 (1名) : TV5MONDE フランス国際放送1年間の無料視聴
- 第三位 « アリانس・フランセーズ仙台 » 賞 (1名) : アリانس・フランセーズ仙台におけるグループレッスン1学期無料受講
- 第四位 ボジョレーヌーヴォー・パーティー招待券 (1名)
- 入賞 (複数名) アリانس・フランセーズ日本のオリジナルデザイントートバッグなど

※上記は副賞の一例で、後日このほかに追加される。主催者はコンテスト当日に各賞と副賞を発表する。また、上記の賞を同等の賞に差し替えることができる。

## ARTICLE 6 - PRIX

- 1<sup>er</sup> prix « Prix de l'Ambassade de France en collaboration avec ANA » (1 prix) : un billet d'avion All Nippon Airways entre Sendai et Paris
- 2<sup>e</sup> prix « Prix TV5Monde » (1 prix) : un an d'abonnement à la chaîne TV5 Monde ;
- 3<sup>e</sup> prix « Prix Alliance Française de Sendai » (1 prix) : un trimestre de cours de groupe de français général offert à l'Alliance Française de Sendai ;
- 4<sup>e</sup> prix invitation à l'événement du Beaujolais nouveau pour une personne ;
- Prix supplémentaires (plusieurs prix) : des sacs avec un design exclusif aux Alliances Françaises du Japon etc.

NOTA : L'organisateur annoncera la liste des prix le jour du concours et se réserve la possibilité de remplacer les dotations annoncées par des dotations équivalentes.

## 第7項 - 費用

主催者は出場者の準備にかかる費用、移動費、宿泊費その他一切の費用を負担しない。

## ARTICLE 7 - FRAIS

Aucun frais de préparation, de déplacement, d'hébergement ou autre ne sera pris en charge par l'organisateur.

## 第8項 - 肖像権

出場者はメディア掲載やインタビューを許可するものとし、またコンテスト主催者および共催者がコンテスト時に収録した画像や録音を使用することを許可する。その際に、肖像権侵害のための損害賠償を請求しないものとする。本コンテストは、日本の個人情報保護法に基づいて開催される。

## ARTICLE 8 - DROIT A L'IMAGE

Les candidats acceptent d'être médiatisés et interviewés, et que l'organisateur du concours et ses partenaires utilisent les images et enregistrements faits lors du concours et cela sans percevoir de dédommagement financier pour l'exploitation de leurs droits d'image. Le présent concours est soumis à la loi japonaise de la protection des informations personnelles pour le déroulement du concours au Japon.

## 第9項 - 不慮の事態

やむを得ない場合、主催者は本規定を改定する、またはコンテストを延期・中止することができる。主催者は一切の責任をもって本規定を改定することができる。

## ARTICLE 9 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## 第10項- 規定

本コンテストの参加は、本規定ならびに今後加わる可能性のある補則や追加条項への全面的承諾を前提とする。

## ARTICLE 10-RÈGLEMENT

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, des avenants éventuels et les additifs.

## 第11項- 訴訟

コンテストにおける本規定の適用、解釈に関するあらゆる訴訟は、主催者によって絶対の権限をもって解決される。

## ARTICLE 11 - LITIGES

Tout litige relatif à l'application ou l'interprétation du présent règlement, sera tranché souverainement, sans recours possible, par l'organisateur.

## 第12項 - インフォメーション

その他の情報に関しては、仙台日仏協会・アリアンス・フランセーズのインターネットウェブサイト <http://afsendai.com> を参照するか、[contact@afsendai.com](mailto:contact@afsendai.com) までメールにて問い合わせのこと。

## ARTICLE 12 - INFORMATION

Pour toute information supplémentaire, consultez le site Internet de l'Alliance Française de Sendai Association Franco-Japonaise : <http://afsendai.com>, ou envoyez un courriel à : [contact@afsendai.com](mailto:contact@afsendai.com)